Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00198

# Arrêté n° AP-2026-DSF-2414 du 6 octobre 2026

## Autorisant la mise à disposition d'une parcelle sur la commune du Mont-Dore, au profit de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie

**Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 127/CP du 26 septembre 1991 relative à l'administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du territoire ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 127/CP du 26 septembre 1991 relative à l'administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du territoire ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DSF-0662 du 26 août 2026 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes en matière de gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifiant n° AG-2026-DSF-0662 du 26 août 2026 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes en matière de gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté AP-2026-DSF-2131 du 25 septembre 2026 modifiant l'arrêté n° AP-2026-DSF-1671 du 31 juillet 2026 portant délégation de signature à la directrice, au directeur adjoint, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints de la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la demande de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, en date du 3 avril 2026,

**ARRETE**

**Article 1er :** Est autorisée au profit de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie la mise à disposition, pour une durée de dix ans, d'une parcelle de terrain d'une superficie d'un are environ (10 m x 10 m) portant sur le lot TV (NIC : 461215-3276), section Boulari, commune du Mont-Dore.

Cette parcelle est destinée à l'implantation d'une station de télécommunications qui permettra la couverture mobile des habitations alentour.

**Article 2 :** Les conditions de cette occupation seront fixées dans une convention de mise à disposition.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et par délégation La directrice des services fiscaux*

*AURÉLIA LOZACH*